

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2020 à 20h15

CONVOCACTION DU 16 OCTOBRE 2020

En raison de l'état d'urgence sanitaire, cette séance se déroule à la Salle des Fêtes sise 31 rue Girard avec les prescriptions suivantes : masques, gel hydro-alcoolique à disposition et usage du crayon personnel pour les votes à bulletin secret.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etaient excusés : Xavier MAZERAT donne pouvoir à Nathalie LEMARCHAND dans l'attente de son arrivée, Annie-Claude DUPUY pouvoir à Carole ROGER, Fabienne BUCHOUD, Clélia CHOTARD pouvoir à Cédric SAINT-JOURS, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Secrétaire de séance : Charles-André BOYER est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Madame le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence pour la mémoire de Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine assassiné le 16 octobre 2020.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 15 septembre 2020 apporte des remarques particulières.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le registre circule pour les signatures.

DELEGATIONS DU MAIRE

Commandes de travaux :

Madame le Maire donne lecture des commandes de travaux, pour la période du 11 septembre 2020 au 21 octobre 2020 dans le cadre des délégations du maire et des adjoints.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

DATE	SOCIETE	DESCRIPTIF ET LIEU DES TRAVAUX	MONTANT TTC
11/09/2020	WURTH	FOURNITURES ATELIER	990,56 €
14/09/2020	DAUMIN	TRANSPORT ECOLE PUBLIQUE-PISCINE	1.441,76 €
14/09/2020	CITEOS	REPLACEMENT MAT ECLAIRAGE PUBLIC ACCIDENTÉ ROUTE DE NOYEN	2.046,00 €
16/09/2020	LOXAM	NACELLE 7 ET 8 DECEMBRE 2020 ET 11 ET 12 JANVIER 2021	1.027,36 €

16/09/2020	LOGICIA	LICENCES ANTIVIRUS	922,80 €
17/09/2020	FONTAINE	VEHICULE POUR ATELIER	3.650,76 €
23/09/2020	RICHOU VOYAGES	DEPLACEMENT OCCITANIE	1.464,00 €
02/10/2020	ELANCITÉ	RADAR PEDAGOGIQUE	2.489,40 €
07/10/2020	GEORGES	VETEMENTS CANTINE-ECOLE-MSP	704,10 €
09/10/2020	AVITI	ORDINATEUR PORTABLE MAIRIE	1.269,60 €
20/10/2020	UNIVERSAL PEN	AGENDAS	2.405,99 €
21/10/2020	ESVIA	SIGNALISATION VOIRIE COMMUNALE	1.457,06 €

Droit de préemption urbain :

Madame le Maire donne lecture des dossiers de préemption étudiés du 16 septembre 2020 au 15 octobre 2020 dans le cadre des délégations du maire.

DATE	NUMERO	LIEU DE LA VENTE	DECISION
16/09/2020	07217920Z0023	AC 167 - 5, RUE DE LA LIBERTE	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/09/2020	07217920Z0024	AE 123, 124 – 36 BIS, RUE BERNARD PALISSY	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/09/2020	07217920Z0025	ZN 148, 150 - LE JAUNAY	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/09/2020	07217920Z0026	AC 55 – 61 - 4, IMPASSE DE LA CROIX VERTE	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/09/2020	07217920Z0027	AH 16 - 7, AVENUE JEAN LOISEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/09/2020	07217920Z0028	ZE 19, 65 - LES ORMES	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
16/09/2020	07217920Z0029	AE 25 - 33, RUE BERNARD PALISSY	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
06/10/2020	07217920Z0030	AC 383, 514, 516 – 33, RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
06/10/2020	07217920Z0031	AH 117 – 2, AVENUE JEAN LOISEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
06/10/2020	07217920Z0032	AE 28 – 39, RUE BERNARD PALISSY	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
06/10/2020	07217920Z0033	ZI 68 – 47, RUE BERNARD PALISSY	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
06/10/2020	07217920Z0034	AH 198 – RUE PASTEUR	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
15/10/2020	072178920Z0035	AC 164 – 8, RUE DES VIGNES	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
15/10/2020	072178920Z0036	AC 558 – 5, BD EMMANUEL RABIGOT	Pas d'exercice du droit de préemption urbain

1°) ACHAT CHEMIN COMMUNAL

Madame le Maire présente ce dossier.

Monsieur Franck HEURTEBISE et Madame Virginie MALQUET domiciliés La Mentrée à Malicorne sur Sarthe souhaitent acquérir une portion du chemin rural qui passe devant leur maison et qui longe leur propriété. La portion achetée représenterait environ 325 mètres carrés, (65 mètres sur 5 mètres environ).

Madame le Maire précise que ce chemin n'assure aucune desserte de parcelle agricole et ne concerne donc aucun usager autre que les demandeurs.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide la vente d'une portion du chemin rural à Monsieur Franck HEURTEBISE et Madame Virginie MALQUET, au prix forfaitaire de 1.000 euros,
- dit que tous les frais, droits et honoraires, (géomètre et notaire), occasionnés par cette opération seront à la charge exclusive des acheteurs,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 27/10/2020

2°) TRAVAUX DU PORT

Madame le Maire présente ce dossier.

Dans le cadre du budget 2020, les travaux de réparation du quai du port au niveau des Moulins et des deux piles de la passerelle ont été inscrits dans la section des investissements pour un montant prévisionnel de 75.000 euros TTC.

Pour rappel des subventions ont été sollicitées et obtenues pour ces travaux, de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 29.000 euros et du CTR, Contrat Territoire Région pour un montant de 15.000 euros.

Une consultation avec un avis d'appel public à la concurrence a été publiée le 7 septembre 2020 avec une date limite de remise des offres fixée au 24 septembre 2020, 15 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 2 entreprises ont présenté une offre, l'entreprise BOULARD-COLAS et l'entreprise VEYER.

La CAO Commission d'Appel d'Offres constituée en date du 15 juin 2020, convoquée en date du 6 octobre 2020 s'est réunie le 9 octobre 2020 à 17 heures afin d'ouvrir les plis, les membres présents étaient Madame le Maire, présidente, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, membres, Cédric SAINT-JOURS, suppléant, et un technicien Philippe DAVY, DGS de la commune de Malicorne sur Sarthe.

Suivant l'avis d'appel à la concurrence, les 3 critères d'attribution étaient :

- 50% pour le prix,
- 40% pour la valeur technique,
- 10% pour les délais.

Un rapport d'analyse des offres a été constitué avec l'étude des 2 dossiers qui ont été déposés et qui ont été déclarés recevables, les résultats et le classement sont :

- L'entreprise BOULARD-COLAS a proposé une offre financière à 58.269,90 euros H.T soit 69.923,52 euros TTC, a obtenu la note de 98 et a été classée en 1ère position.
- L'entreprise VEYER a proposé une offre financière à 64.082,40 euros H.T soit 76.898,88 euros TTC, a obtenu la note de 88 et a été classée en 2ème position.

La CAO retient l'offre de l'entreprise BOULARD-COLAS, offre mieux-disante, au montant de 69.923,52 euros TTC, sous réserve que les deux conditions, réalisation d'un constat d'huissier et d'une étude géotechnique, soient incluses dans le tarif proposé,

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- valide l'ensemble des propositions présentées par la Commission d'Appels d'Offres,
- accepte l'offre de l'entreprise BOULARD-COLAS au montant de 69.923,52 euros TTC, sous réserve que les deux conditions émises par la CAO soient incluses dans le tarif proposé,
- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles des marchés.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 27/10/2020

3°) MODALITES POUR FINALISER UN EMPRUNT

Madame le Maire demande à Véronique FERRAND, adjointe aux finances de bien vouloir présenter ce dossier.

Madame FERRAND rappelle qu'un emprunt de 280.000 euros a été inscrit au budget primitif de 2020 afin de financer les travaux d'infrastructure dans le cadre de la construction des 12 logements adaptés avec Sarthe Habitat.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités pour ce prêt, un tableau comparatif des offres reçues a été adressé à chaque conseiller municipal.

L'offre la plus intéressante est celle de la Banque des Territoires qui propose un prêt sur 15 ans à un taux de 0,43% ou sur 20 ans à un taux de 0,55 %.

Cette offre est liée à des fonds attribués à des enveloppes de la BEI, Banque Europe d'Investissement dans le cadre des prêts « Mobilités du quotidien ».

Une nouvelle enveloppe de la BEI doit être attribuée pour fin octobre 2020. Suivant cette dernière la Banque des Territoires proposera à la collectivité un contrat de prêt sur les bases précitées et qui devra être accepté sous un délai d'un mois maximum.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de retenir l'offre de principe de la Banque des Territoires,
- propose de reporter à la prochaine séance de conseil municipal de novembre 2020, la validation définitive du contrat de prêt.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 27/10/2020

4-1°) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION APEM

Madame le Maire présente ce dossier.

Lors de l'étude et du vote des subventions en séance du conseil municipal du 29 juin 2020, l'association APEM, Association pour la Protection de l'Environnement de Malicorne, n'avait pas effectué de demande de subvention, en raison de la crise sanitaire, son marché bio était en effet incertain. Après réflexion et la mise en place d'un protocole de respect des consignes sanitaires, le marché bio a été organisé le dimanche 30 août 2020. Par courrier en date du 1^{er} octobre, l'association APEM sollicite une subvention de 1.000 euros, montant identique à celui attribué à l'exercice 2019.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- accorde à l'association APEM une subvention de 1.000 euros pour l'année 2020,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne des subventions imprévues, prévue lors du vote du 29 juin 2020,
- autorise Madame le Maire à effectuer le versement de cette subvention.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 27/10/2020

4-2°) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES ALPES-MARITIMES

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes qui lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Pour mémoire, la tempête «Alex» a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi de dégâts catastrophiques exceptionnels et plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes des pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités.

Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisés vers le littoral. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

Madame le Maire, en signe de solidarité pour toutes ces communes frappées lourdement, propose de verser de verser une aide exceptionnelle sous forme de subvention. Elle propose un montant d'aide exceptionnelle de 1.000 euros et demande l'avis de chaque élu sur cette proposition en réalisant un tour de table.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour et 2 Abstentions :

- accorde à l'association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes une aide exceptionnelle de 1.000 euros suite au passage de la tempête «Alex» du 2 octobre 2020,
- précise que cette subvention sera versée sur le compte dédié par l'Association pour ce sinistre,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne des subventions imprévues, prévue lors du vote du 29 juin 2020,
- autorise Madame le Maire à effectuer le versement de cette subvention.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 27/10/2020

5°) DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A L'ENVIRONNEMENT

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 15 juin 2020, le conseil municipal a désigné les conseillers municipaux au sein des commissions communautaires et organismes extérieurs pour la CCVS Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Philippe CHOQUET a été désigné comme délégué à la Commission Déchets ménagers – Cycle de l'eau.

Afin d'avoir une cohérence avec les délégations communales des élus, il est proposé d'éclater cette commission et d'avoir deux représentants différents.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- propose Philippe CHOQUET à la commission communautaire du cycle de l'eau,
- propose Patrick MAUBOUSSIN à la commission communautaire des déchets ménagers.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 27/10/2020

Arrivée de Xavier MAZERAT à 21 h 30.

6°) GESTION DU CAMPING

Madame le Maire demande à Xavier MAZERAT, 1^{er} adjoint, dans le domaine de la promotion du territoire et des métiers d'art, (en lien avec la CCVS et le tourisme), des commerces, du marché, des animations d'été et du camping pour la gestion des investissements, de bien vouloir présenter ce dossier.

Xavier MAZERAT annonce que la sous-commission départementale «Sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes» est venue contrôler les installations de notre camping municipal en date du 17 septembre 2020, elle a félicité la municipalité et les services techniques de Malicorne pour le travail de mise aux normes effectué. Sur l'ensemble des prescriptions émises en septembre 2019, il ne reste plus que la formation du personnel aux moyens des secours à faire, cette dernière n'a pas pu se faire en 2020 puisque le camping est resté fermé en raison de la crise sanitaire.

Xavier MAZERAT annonce que la commission municipale du camping s'est réunie mardi dernier 20 octobre 2020 afin de préparer la saison 2021. Il précise qu'il a reçu Monsieur Benoît Le Quément de Sarthe Tourisme le 2 octobre 2020 pour bénéficier de son expertise. Afin de dynamiser l'activité touristique, il est proposé à la commission au moins pour 2021, de passer le camping sous une convention d'occupation temporaire du domaine public. Dans ce cas une publicité devra être effectuée.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- décide d'établir une convention temporaire du domaine public pour la gestion du camping pour une durée d'un an,
- décide de lancer la publicité sur deux supports,

- propose que le résultat de cette publicité soit présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal du mois de décembre 2020.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 27/10/2020

QUESTIONS DIVERSES :

Carole ROGER :

- Elle donne lecture d'une lettre de remerciements de l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers suite à l'octroi d'une subvention communale de 100 euros pour l'année 2020.
- Elle annonce le départ du Père Jean-Marc Marie ANDRÉ, curé de la paroisse, qui part pour une nouvelle mission dans le diocèse d'Angers. Le Père Jean-Népocmucène NTEZIMANA a été envoyé par l'évêque du Mans pour le remplacer, sa première messe sera célébrée le dimanche 1^{er} novembre 2020 à 10 heures 30 en l'église de Saint Sylvestre de Malicorne sur Sarthe. Par ailleurs, le Père François CLERET demeure administrateur de la paroisse locale.
- Pour l'étude de l'implantation d'une antenne relais demandée par l'opérateur Orange, une rencontre a été organisée le samedi 26 septembre 2020 à 10 heures sur le site de l'implantation souhaitée, tous les riverains ont été invités. Il a été demandé de réaliser une étude géo biologique par la Chambre d'Agriculture d'Angers, le coût de cette étude s'élève à 390 euros HT soit 468 euros TTC. Afin de répondre aux questionnements des riverains, cette étude sera réalisée prochainement. Ce dossier sera présenté au conseil municipal lors d'une prochaine séance.
- En raison de la crise sanitaire actuelle, la cérémonie du 11 novembre est annulée.

Xavier MAZERAT :

- Il précise que la CCVS, dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle sur l'habitat, souhaite connaître les projets de la commune en Habitat Social sur le mandat 2020-2026, il sera répondu qu'il n'y a pas d'autre projet que celui en cours qui concerne la construction des 12 logements avec Sarthe Habitat.

Philippe CHOQUET :

- Il annonce que la distribution des sacs poubelles se fera cette année à la salle des fêtes, cette salle est beaucoup plus grande et permettra les distanciations physiques pour protéger les habitants. Un listing pour les permanences est distribué aux conseillers afin de le compléter.
- Les travaux d'adduction d'eau potable et de renforcement des réseaux sont terminés, la réception des travaux aura lieu le mercredi 4 novembre 2020 à 16 heures.
- Il fait le point sur le personnel des services techniques, un agent touché par le COVID est en arrêt actuellement et doit revenir le lundi 2 novembre 2020. Par mesure de sécurité, deux agents en cas contact ont été placés en ASA, Autorisation Spéciale d'Absence, dépistés et déclarés négatifs.
- L'Association Arzikstanie a déménagé son matériel des services techniques.
- La prochaine Commission Travaux aura lieu le samedi 21 novembre 2020 à 9 heures 30 en mairie.

Virginie MEUNIER :

- Elle évoque un stationnement gênant d'un véhicule au niveau de l'école privée les jours de marché, il est précisé que la plaque d'immatriculation du véhicule pourrait être relevée et transmise au service de la gendarmerie.

Cédric SAINT-JOURS :

- Il annonce que le CMJ s'est réuni le vendredi 16 octobre 2020. Les élections du bureau sont fixées au mardi 1^{er} décembre 2020, le dépouillement est prévu en fin de matinée et des bénévoles seront les bienvenus. Afin de clôturer ce moment, un gouter sera distribué. Pour information, trois anciens au CMJ souhaitent continuer et une jeune fille quitte le bureau en raison de déménagement de ses parents.
- Les jeunes du CMJ préparent une fresque qui sera posée sur les murs du garage à l'entrée de l'école Bernard Palissy, côté Place de la République.

La séance est levée à 22 heures 10.

La prochaine réunion de conseil est fixée le lundi 23 novembre 2020 à 20 heures 15.